

CERTIFICAT d'EVALUATION IFRA (50th amendement)

Tiaré

Catégorie	Classe	Concentration maximum
1		Non Conforme
2		0.57%
3		2.5%
4		11%
5	A à D	2.7%
6		Non Conforme
7	A - B	3.71%
8		0.9%
9		14%
10	A - B	14%
11	A - B	0.9%
12		100%

Lorsque utilisée dans une des catégories citées ci-dessus à la concentration appropriée, la composition **Tiaré** est conforme au 50^{ème} amendement, les standards applicables, à ce jour, de l'Association Internationale des parfums (IFRA).

Cette évaluation de sûreté s'applique uniquement pour l'utilisation du parfum **Tiaré** dans le produit établi.

Utilisé dans d'autres types de produits ou en concentration plus élevée, il devra faire l'objet d'une autre évaluation de sûreté de la part du fournisseur.

La base n'est pas alimentaire.

Fait à Mougins le 15/09/2021